

Honoraires de négociation

Transaction 2018

- Forfait de 4 000,00 € T.T.C jusqu'à 38 000 €
- 10.80 % T.T.C du prix de vente jusqu'à 45 500 €
- 9.60 % T.T.C du prix de vente jusqu'à 61 000 €
- 9 % T.T.C du prix de vente jusqu'à 75 000 €
- 7.80 % T.T.C du prix de vente jusqu'à 300 000 €
- 6.60 % T.T.C du prix de vente au dessus de 300 000 €

Tous nos prix s'entendent honoraires charge vendeur



Barème Honoraires de Location 2018

Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾ Selon le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<u>En gestion</u> : 5.30 % TTC du loyer annuel hors charges <u>Hors gestion</u> : 6 % TTC du Loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<u>En gestion</u> : 1.90 % TTC du loyer annuel hors charges <u>Hors gestion</u> : 2 % TTC du Loyer annuel hors charges

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	0 € TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<u>En gestion</u> : 5.30 % TTC du loyer annuel hors charges <u>Hors gestion</u> : 6 % TTC du Loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<u>En gestion</u> : 1.90 % TTC du loyer annuel hors charges <u>Hors gestion</u> : 2 % TTC du Loyer annuel hors charges

Barème Honoraires de Gestion : 9.60 %TTC sommes encaissées

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 01/01/2017